

# HughesLittle Investment Management Ltd.

## Conflits d'intérêts

La législation canadienne en matière de valeurs mobilières exige que HughesLittle Investment Management Ltd. (« HughesLittle ») se conforme aux lois et règlements sur les valeurs mobilières et procède aux divulgations nécessaires. Une de ces exigences stipule que, avant d'effectuer des opérations ou de recommander l'achat de titres à des personnes, HughesLittle doit divulguer tout lien, relation ou conflit d'intérêts pertinent qu'elle pourrait avoir.

Comme dans de nombreuses relations, il existe des conflits d'intérêts réels, potentiels ou perçus entre HughesLittle et ses clients. Les conflits d'intérêts peuvent exister entre :

- HughesLittle (1) et ses clients
- Les employés de HughesLittle et ses clients
- Les clients de HughesLittle

(1) Inclut HughesLittle ainsi que ses sociétés liées ou associées. Les sociétés liées ou associées à HughesLittle sont les sociétés de portefeuille personnelles des employés de HughesLittle qui détiennent les actions avec droit de vote de HughesLittle et des parts dans le Fonds Valeur HughesLittle.

Des conflits d'intérêts peuvent survenir lorsque :

- HughesLittle ou un de ses employés a des intérêts personnels ou professionnels différents de ceux des clients.
- HughesLittle ou un de ses employés pourrait être influencé pour faire passer ses propres intérêts avant ceux des clients.
- Des avantages ou inconvénients monétaires ou non monétaires pour HughesLittle ou un de ses employés pourraient compromettre la confiance raisonnable d'un client.
- Il existe des intérêts divergents entre clients, entraînant un traitement préférentiel dans la gestion de leur compte ou dans l'exécution des opérations.

HughesLittle répond aux conflits d'intérêts selon l'une des trois méthodes suivantes :

1. Évitement - cela inclut les situations interdites par la loi ou impossibles à gérer efficacement.
2. Contrôle - par exemple, le suivi des comptes personnels des employés, les périodes de blackout et les exigences d'approbation préalable.
3. Divulgation - HughesLittle fournira les informations pertinentes pour que les clients puissent évaluer de façon indépendante les recommandations et déterminer la marche à suivre, le cas échéant.

HughesLittle a identifié les conflits d'intérêts suivants, évalué les risques qu'ils posent et y a répondu en conséquence :

- Conflits d'intérêts avec les clients
  - Relations
  - Transactions avec des émetteurs liés ou associés
  - Propriété de HughesLittle
  - Conseils d'administration
  - Pratiques internes de rémunération de HughesLittle
- Conflits d'intérêts entre clients
  - Répartition des opportunités de placement
  - Procédures de vote des actionnaires (vote par procuration)

# HughesLittle Investment Management Ltd.

- Rémunération de tiers, ententes de référence, frais et prêts
  - Commissions de courtage dirigées par les clients
  - Ententes de référence
  - Pratiques de frais de gestion
  - Prêts aux clients
- Contrôle total ou autorité sur les affaires financières d'un client
- Activités commerciales externes et divers
  - Activités commerciales extérieures
  - Transactions personnelles
  - Cadeaux et divertissements professionnels
  - Erreurs o Propriété apparentée dans le Fonds Valeur et le Fonds Équilibré de HughesLittle
  - Modification ou ajout de relations avec des émetteurs liés ou associés

## CONFLITS AVEC LES CLIENTS

### Relations

HughesLittle est le gestionnaire de portefeuille de neuf comptes distincts gérés discrétionnairement (« comptes gérés »).

• HughesLittle présente divers conflits potentiels ou perçus en tant que gestionnaire de ces comptes dans leur exploitation quotidienne. HughesLittle a mis en place des processus, procédures et contrôles internes importants pour atténuer autant que possible ces conflits potentiels ou perçus.

• Lorsqu'elle effectue des transactions en vertu de son autorité discrétionnaire ou donne des conseils concernant des investissements dans les comptes gérés, HughesLittle agit conformément à la Déclaration de politique de placement et à la Convention de gestion de placements de son client. Pour toutes décisions d'investissement, HughesLittle agit de manière équitable, honnête et de bonne foi envers chacun de ses clients.

HughesLittle est également le gestionnaire de fonds d'investissement et courtier sur le marché dispensé du Fonds Valeur HughesLittle et du Fonds Équilibré HughesLittle (les « Fonds »).

• HughesLittle présente divers conflits potentiels ou perçus en tant que gestionnaire des Fonds. HughesLittle a mis en place des processus, procédures et contrôles internes importants pour atténuer autant que possible ces conflits potentiels ou perçus.

• Lorsqu'elle effectue des transactions en vertu de son autorité discrétionnaire ou donne des conseils concernant les investissements dans les Fonds, HughesLittle agit conformément aux actes de fiducie des Fonds. Pour toutes décisions d'investissement, HughesLittle agit de manière équitable, honnête et de bonne foi envers chacun des Fonds.

La manière dont HughesLittle est rémunérée constitue un conflit d'intérêts important :

• En tant que gestionnaire des comptes gérés, HughesLittle perçoit des frais de gestion calculés en fonction des actifs sous gestion de chacun de ces comptes, payables trimestriellement.

• En tant que gestionnaire des Fonds, HughesLittle est rémunérée par des frais de gestion représentant un pour cent des actifs sous gestion, payables mensuellement.

# HughesLittle Investment Management Ltd.

• HughesLittle n'est pas rémunérée pour ses fonctions de courtier sur le marché dispensé des Fonds. HughesLittle ne facture ni ne perçoit de frais de souscription ou de rachat pour les Fonds.

Par ses contrats de gestion de placements avec les Fonds, HughesLittle considère les Fonds comme des clients. HughesLittle fournit des conseils et recommandations de placement aux Fonds en tant que clients. HughesLittle ne fournit pas de conseils en placement ni ne formule de recommandations aux porteurs de parts des Fonds.

Company X a mis en place des procédures approfondies et des contrôles internes concernant l'évaluation des titres détenus dans les portefeuilles ainsi que le calcul des frais de gestion. Ces processus incluent une révision et une approbation par le Chef de la conformité. Des informations supplémentaires sur les procédures et les contrôles d'évaluation peuvent être fournies sur demande.

## **Propriété de HughesLittle**

HughesLittle est détenue par ses employés ou leurs sociétés de portefeuille personnelles (Joseph Little, Mark Hughes, Shafaz JivaniZ JIVANI et KEVIN GREIG). Tous les actionnaires participent activement aux opérations et à la gestion quotidienne de HughesLittle.

Les actionnaires de HughesLittle ne détiennent pas d'actions dans d'autres sociétés privées.

## **Relations avec des émetteurs liés ou associés**

Un émetteur lié est :

- une personne ou société qui influence ou est influencée par une autre personne ou société.
- Un émetteur associé est un émetteur de titres qui entretient une relation avec HughesLittle et dont cette relation, dans le cadre de la distribution des titres, est importante pour un acheteur potentiel raisonnable.

Un inscrit lié est un conseiller ou courtier enregistré dont un actionnaire principal, administrateur ou dirigeant est également un actionnaire principal, administrateur ou dirigeant de HughesLittle.

HughesLittle est liée et associée aux Fonds, car elle agit comme gestionnaire de portefeuille et courtier sur le marché dispensé des Fonds.

Les employés de HughesLittle sont liés et associés aux Fonds en raison de leur détention de parts des Fonds et de leur participation dans HughesLittle.

Ni HughesLittle ni ses employés n'ont de relations directes avec des émetteurs liés ou associés pour les titres détenus dans les Fonds ou dans les comptes gérés.

## **Conseils d'administration**

*Entreprises publiques*

# HughesLittle Investment Management Ltd.

Les employés de HughesLittle ne siègent à aucun conseil d'administration d'entreprises publiques.

## *Entreprises privées*

Joseph Little et Mark Hughes sont les seuls administrateurs de leurs sociétés de portefeuille personnelles, lesquelles détiennent des parts dans le Fonds Valeur HughesLittle, mais pas dans le Fonds Équilibré.

Shafaz Jivani et Kevin Greig sont les seuls administrateurs de leurs sociétés de portefeuille personnelles, qui ne détiennent pas de parts dans les Fonds Valeur ou Équilibré. Les employés de HughesLittle ne siègent à aucun autre conseil d'administration de sociétés privées.

## *Organismes à but non lucratif*

Barb Rogers agit à titre de trésorier pour un organisme sans but lucratif. Aucun autre employé de HughesLittle ne siège à un conseil d'administration d'organisme à but non lucratif.

## Pratiques internes de rémunération (salaires et primes)

Les pratiques de rémunération peuvent générer des conflits d'intérêts lorsque :

- des objectifs de vente sont en place
- la rémunération est liée à la performance des comptes clients
- des commissions de vente ou de recommandation sont versées
- la rémunération est liée aux frais générés ; • la rémunération dépend de nouveaux actifs levés.

Ces facteurs peuvent inciter à privilégier une prime de rendement au détriment des intérêts du client. HughesLittle ne croit pas que ses pratiques créent de tels conflits, car elle :

- n'a pas d'objectifs de vente
- ne lie pas la rémunération à la performance des comptes clients
- ne verse aucune commission de vente ou de recommandation
- ne rémunère pas directement la croissance du marché
- ne rémunère pas directement la croissance nette des actifs.

Les employés de HughesLittle reçoivent un salaire concurrentiel sur le marché et une prime de rendement basée sur divers facteurs - aucun n'étant lié à la croissance du marché ou des actifs. Tous les employés sont actionnaires et reçoivent leur part proportionnelle des dividendes versés et de la variation de la valeur de la société.

## **CONFLITS ENTRE CLIENTS**

### **Répartition équitable des opportunités d'investissement**

HughesLittle reconnaît expressément la nécessité d'une équité dans la répartition des opportunités d'investissement entre les Fonds ou autres comptes qu'elle gère ou pourrait gérer à l'avenir. De plus, les administrateurs, dirigeants et employés de HughesLittle sont soumis à un code de conduite relatif aux opérations personnelles, qui encadre leurs activités

## HughesLittle Investment Management Ltd.

d'investissement personnelles. Conformément à la Politique sur les opérations personnelles, ils peuvent investir dans les Fonds ou dans des titres détenus par les Fonds ou les comptes gérés.

La politique de HughesLittle exige que tout administrateur, dirigeant ou employé :

- Assure une répartition équitable des opportunités d'investissement entre les clients
- Dispose d'une base raisonnable et adéquate pour toute recommandation d'investissement, fondée sur une recherche et une analyse appropriées
- Fasse preuve de diligence, de rigueur et de jugement professionnel indépendant dans ses recommandations et ses décisions d'investissement
- En cas de disponibilité limitée d'un titre (comme une introduction en bourse) ou de marché restreint, répartisse l'opportunité de manière équitable selon des critères jugés pertinents dans les circonstances
- Assure que toute opération exécutée de manière groupée soit répartie de manière juste et équitable entre les comptes des clients ; • Cherche à obtenir la meilleure exécution pour les transactions de courtage, en tenant compte de la facilité, de la rapidité et du coût de l'exécution.

### **Procédures de vote par procuration (droit de vote des actionnaires)**

HughesLittle exerce une discrétion dans le vote des titres détenus en portefeuille pour le compte des clients. Un conflit perçu peut survenir lorsqu'elle vote dans son propre intérêt ou accepte certaines actions d'entreprise pour conserver ou obtenir des clients. Pour minimiser ces conflits, HughesLittle conserve des registres détaillés de ses votes. Elle n'investit pas dans les titres d'émetteurs dans le but d'exercer un contrôle ou de participer à leur gestion.

La politique de vote de HughesLittle est la suivante :

*Les actionnaires de sociétés cotées ont le droit de voter sur une grande variété de décisions de gouvernance. HughesLittle soutient uniquement les résolutions susceptibles d'améliorer la santé financière à long terme d'une entreprise.*

Toutes les propositions de vote sont évaluées au cas par cas par les gestionnaires de portefeuille de HughesLittle. En cas de vote controversé ou opposé à la direction, la proposition est discutée avec le chef de la conformité pour déterminer si une action complémentaire est requise.

- Sauf demande expresse de porteurs de parts ou de clients de comptes gérés, HughesLittle ne divulgue pas ses intentions de vote
- HughesLittle ne délègue pas les responsabilités de vote à des tiers
- Les registres de vote des actionnaires sont conservés.

Le chef de la conformité examine les votes chaque trimestre afin d'assurer leur conformité à la politique.

### **RÉMUNÉRATION DE TIERS, ENTENTES DE RÉFÉRENCE, PRATIQUES DE FRAIS DE GESTION ET PRÊTS AUX CLIENTS**

*Commissions de courtage dirigées et ententes de courtage à commission douce*

HughesLittle ne participe à aucune entente de courtage dirigé ni à aucun programme de commission douce. Son obligation est de viser la meilleure exécution possible pour toutes les opérations effectuées au nom de ses clients. Le refus de participer à ces programmes permet de réduire les coûts de courtage pour les clients.

# HughesLittle Investment Management Ltd.

## **Ententes de référence**

HughesLittle ne participe à aucune entente de référence avec des tiers par laquelle elle paierait ces derniers pour l'aiguiller de nouveaux clients potentiels.

## **Pratiques de frais de gestion**

La firme utilise un barème standard pour les frais facturés aux comptes gérés et aux Fonds communs. Dans certains cas limités, elle peut permettre aux titulaires de comptes gérés ou à leurs bénéficiaires de négocier des frais différents. Cela peut concerner certains clients institutionnels ou très fortunés et leurs familles, ou lorsqu'une réduction est nécessaire pour rester compétitif.

Ce type de négociation peut entraîner un conflit d'intérêts si certains clients savent qu'ils peuvent négocier des frais et que d'autres l'ignorent. Pour y remédier, la firme applique :

- un barème fondé sur des critères mesurables ;
- des procédures pour garantir l'application équitable et uniforme de tout écart ;
- une communication claire à tous les clients concernant la possibilité de négocier les frais dans certaines circonstances limitées.

HughesLittle respecte les principes décrits dans la section sur la répartition équitable des opportunités d'investissement.

Aucun administrateur, dirigeant, employé de HughesLittle, ni aucun membre de leur famille détenant des parts dans les Fonds, ne bénéficie de frais négociés.

## **PRÊTS AUX CLIENTS**

HughesLittle et les Fonds ne prêtent pas d'argent, n'accordent pas de crédit et ne fournissent pas de marge à leurs clients.

Si HughesLittle recommandait à un client d'emprunter des fonds auprès d'un tiers pour financer l'achat de titres, elle divulguerait toute relation existante avec ce tiers, et fournirait également au client une information complète sur les risques et responsabilités associés à l'emprunt de fonds pour investir.

Les employés de HughesLittle, à l'exception des membres de leur famille immédiate (qui peuvent ou non être clients), ne prêtent pas, n'accordent pas de crédit et ne fournissent pas de marge aux clients.

## **CONTRÔLE TOTAL OU AUTORITÉ SUR LES AFFAIRES FINANCIÈRES D'UN CLIENT**

### **Contrôle total sur les affaires financières d'un client**

À l'exception des membres de leur famille immédiate (qui peuvent aussi être clients de HughesLittle), aucun employé de HughesLittle n'exerce un contrôle total sur les affaires financières d'un client.

### **Autorité sur les affaires financières d'un client**

En concluant des conventions de gestion de portefeuille avec une personne ou une entité, HughesLittle obtient une autorité partielle sur les affaires financières de ce client. Cette autorité est limitée aux actifs détenus dans un compte de garde administré par un dépositaire tiers indépendant. Pour ces comptes gérés, HughesLittle agit conformément à la déclaration de politique de placement et à la convention de gestion conclues avec le client. Lorsqu'elle exerce cette autorité, HughesLittle s'engage à agir avec équité, honnêteté et bonne foi.

# HughesLittle Investment Management Ltd.

## ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES EXTERNES ET DIVERS

### Activités professionnelles externes

À l'exception de la gestion des sociétés de portefeuille personnelles de Mark Hughes, Joseph Little, Shafaz Jivani et Kevin Greig, aucun employé de HughesLittle n'exerce d'activité professionnelle extérieure. Toute activité externe doit recevoir l'approbation préalable du chef de la conformité.

### Transactions personnelles

HughesLittle a mis en place une Politique sur les transactions personnelles afin d'éliminer les conflits d'intérêts potentiels lorsque les employés effectuent des transactions sur les mêmes titres que ceux détenus ou envisagés par HughesLittle.

HughesLittle respecte ses responsabilités envers ses clients en :

- interdisant les transactions des employés avant la finalisation de toutes les opérations clients ;
- imposant des périodes de blackout et des approbations préalables comme pratique standard ;
- faisant réviser tous les relevés de courtage des employés chaque mois par le chef de la conformité.

Les employés de HughesLittle ont investi la majorité de leurs actifs financiers disponibles dans les Fonds. Rien dans leur contrat de travail ne les y oblige.

### Cadeaux et divertissements professionnels

La réception de cadeaux ou de divertissements par des tiers peut créer un conflit perçu, laissant croire que les employés pourraient favoriser ces tiers dans leurs décisions d'investissement ou d'affaires. Pour gérer ce conflit potentiel, HughesLittle a adopté une politique qui limite les cadeaux et divertissements à ce qui est raisonnable et conforme aux pratiques commerciales acceptables ainsi qu'à la législation en vigueur. Le seuil maximal actuellement autorisé est de 250 \$ par an et par tiers.

### Erreurs

Des conflits d'intérêts peuvent surgir en cas d'erreur commise par HughesLittle ou par un tiers qu'elle emploie. Une erreur peut porter sur l'évaluation des comptes et entraîner des délais, des coûts de traitement ou de remboursement pour HughesLittle ou le client. HughesLittle agira dans l'intérêt du client pour résoudre l'erreur de façon équitable et en temps opportun. Des mesures seront prises pour éviter la récurrence de telles erreurs.

### Propriété apparentée dans les Fonds

Au 30 juin 2025 et 2024, la propriété apparentée des Fonds était la suivante :

	Pourcentage détenu en 2025	Pourcentage détenu en 2024
HughesLittle Value Fund	7,1 %	6,4 %
HughesLittle Balanced Fund	10,4 %	12,4 %

# HughesLittle Investment Management Ltd.

Les auditeurs externes des Fonds, KPMG, effectuent des procédures de vérification sur la propriété apparentée. Aux fins des états financiers, la définition des parties liées inclut les employés de HughesLittle et les membres de leur famille immédiate.

## **Ajout ou modification d'émetteurs liés ou associés**

Si les relations de HughesLittle évoluent de façon à inclure des émetteurs liés ou associés :

- Lorsque HughesLittle agit comme gestionnaire d'un Fonds, elle en informera les porteurs de parts avant toute prestation de services de gestion
- Lorsque HughesLittle agit comme gestionnaire d'un compte géré, elle obtiendra le consentement éclairé et écrit du client avant d'investir dans ces émetteurs.

Dernière mise à jour : 14 juillet 2025